



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR L'ATTRIBUTION
D'UNE AIDE À L'ACQUISITION
D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Je soussigné(e) :

Monsieur/Madame

NOM :

Prénom :

Domicilié(e) :

Atteste que je suis bien l'acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la ville de Barcelonnette.

Je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :

- A ne percevoir qu'une seule aide de la ville de Barcelonnette pour le vélo objet de la demande d'aide ;
- A apporter la preuve à la ville de Barcelonnette, qui en ferait la demande, que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide de la ville de Barcelonnette tel que défini dans la convention ;
- A restituer l'aide octroyée par la ville, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code pénal ci-après reproduit.

Article 314-1 du Code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

BARCELONNETTE, le

Signature



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
À L'ACQUISITION D'UN VÉLO
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

La Commune de Barcelonnette met en œuvre un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Dans ce cadre, la commune fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 200 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur résidant à BARCELONNETTE (résidence principale) sans condition de ressources.

Cette aide financière est proposée aux Barcelonnettes pour une période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres / heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance de la norme française NF EN 15194).

LE DEMANDEUR (particulier)

Nom :

Prénom :

Adresse N° Rue :

Code Postal : **04400** Ville : **BARCELONNETTE**

Tél :

Email :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Afin de mieux vous connaître, merci de répondre aux questions suivantes :

Vous êtes un homme une femme

Vous vivez seul seul avec enfant(s) en couple en couple avec enfant(s)

Vous êtes

- élève de l'enseignement primaire ou secondaire
- étudiant / apprenti / en formation
- en activité
- sans emploi
- retraité

Pour les personnes en activité, vous êtes :

- artisan/ commerçant / chef d'entreprise
- cadre et assimilé profession intermédiaire
- employé ouvrier
- agriculteur

Votre âge :

- 16-17ans
- 18-34 ans
- 35-54 ans
- 55-64 ans
- 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent

- les transports en commun
- la voiture
- le scooter / moto
- le vélo
- la marche

Vous disposez déjà

- d'une voiture
- d'un scooter/moto/cyclomoteur
- d'un vélo
- d'un vélo à assistance électrique

Vous utiliserez votre vélo éligible à l'aide de la commune de Barcelonnette principalement pour aller au :

- travail ou lieu d'études
- loisirs
- achats / démarches

Pour ce déplacement, le vélo éligible à l'aide de la commune de Barcelonnette va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- Non
- Oui, lequel

Pratiquez-vous déjà le vélo régulièrement dans les rues de Barcelonnette ?

- Oui
- Non

Auriez-vous acheté ce vélo même sans l'aide à l'achat ?

- Oui

Non

PIÈCES A FOURNIR

- Le présent formulaire de demande dûment complété ;
- Les deux exemplaires originaux de la convention d'attribution de l'aide à l'achat, revêtus de sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- La copie du certificat d'homologation du VAE
- La copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide, comportant le nom et l'adresse du demandeur ;
- Un justificatif de domicile (copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou quittance de loyer ou facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo) ;
- L'attestation sur l'honneur jointe au présent formulaire de demande dûment complétée et signée ;
- Le relevé d'identité bancaire du demandeur

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Envoyer le dossier à :

**Commune de Barcelonnette
Place Valle de Bravo
04400 Barcelonnette**

Les données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées en vue de l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Ces données, conservées pendant une durée d'un an, sont anonymisées et utilisées à des fins statistiques sur le profil des demandeurs d'aide. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus en adressant votre demande à la mairie de Barcelonnette.